



**INTERPRETATION DE NORME  
PAR L'UNION TECHNIQUE DE L'ELECTRICITE ET DE LA COMMUNICATION <sup>(1)</sup>**

---

**Protection contre la foudre – Protection des structures contre la foudre – Installation des paratonnerres**

17-102F4  
Avril 2006

Avril 2006

Concerne :  
NF C 17-102 juillet 1995 <sup>(2)</sup>  
Annexe B

---

**Question :**

La méthode d'évaluation du risque de foudroiement de l'annexe B de la norme est-elle toujours applicable ?

**Réponse :**

Non.

Suite à la publication du guide UTE C 17-100-2 traitant d'une analyse complète du risque foudre, une nouvelle méthode d'évaluation simplifiée fait l'objet du guide UTE C 17-108.

---

---

<sup>(1)</sup> Interprétation établie par la Commission de normalisation UF 81 – Protection des structures contre la foudre.

<sup>(2)</sup> Protection contre la foudre – Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage - Cette norme est éditée et diffusée par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication - 33, avenue du Général Leclerc - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex - Tél. 01 40 93 62 00 – www.ute-fr.com – E-mail : ventes@ute.asso.fr